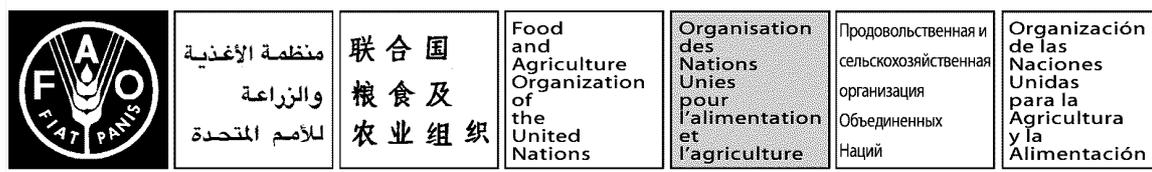


Mai 2010



## VINGT-SIXIÈME RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

**Luanda (Angola), 3 - 7 mai 2010**

### MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION AFRIQUE AU COURS DE L'EXERCICE SUIVANT

#### Table des matières

	Paragraphe
1. La nouvelle approche fondée sur les résultats de l'Organisation	1 – 3
2. Programme de travail et budget 2010-11 – aspects régionaux pertinents pour l'Afrique	4 – 9
3. Domaines d'attention prioritaires pour 2012-13	10 – 29
3.1. Promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles	17 – 24
3.2. Favoriser l'accès aux marchés et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce	25
3.3. Moyens d'action intersectoriels	26
3.4. Orientation future du programme pour mettre en œuvre les priorités dans la région	27 – 29
4. Conclusions	30 – 33
ANNEXE 1	
ANNEXE 2	

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



## **1. La nouvelle approche fondée sur les résultats de l'Organisation**

1. Le nouveau Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, approuvé à la trente-cinquième session (spéciale) de la Conférence de la FAO en novembre 2008 a posé les jalons d'une approche renforcée fondée sur les résultats pour la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports au sein de l'Organisation. En 2009, il a servi de base à la préparation du Cadre stratégique 2010-19, du Plan à moyen terme 2010-13 et du Programme de travail et budget 2010-11, qui ont été approuvés à la trente-sixième session de la Conférence de la FAO en novembre 2009 (voir le résumé de la nouvelle approche à l'Annexe 1).

2. La Conférence, à cette dernière session, a aussi adopté un processus intergouvernemental revitalisé et plus inclusif d'examen des priorités et des propositions de programme et budget<sup>1</sup>, selon lequel, à partir de 2010, les Conférences régionales feront rapport au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur ces questions, leurs fonctions étant les suivantes:

- recenser les problèmes particuliers de leurs régions respectives et les domaines de travail prioritaires qui devraient être pris en compte dans la préparation des documents relatifs à la planification, au programme et au budget de l'Organisation, donner des avis à leur sujet et proposer des ajustements aux documents en question;
- examiner l'efficacité des activités de l'Organisation dans la région et les résultats obtenus, mesurés à partir d'indicateurs de performance pertinents, y compris d'évaluations pertinentes, et donner des avis à ce sujet<sup>2</sup>.

3. Le but du présent document est de présenter, pour examen et avis de la Conférence régionale, les problèmes et les priorités traités par la FAO dans la région Afrique en 2010-11 ainsi que les domaines d'action prioritaire proposés pour l'exercice biennal 2012-13.

## **2. Programme de travail et budget 2010-11 – aspects régionaux pertinents pour l'Afrique**

4. Au niveau régional, les principaux défis et priorités concernant les activités de la FAO définies dans le PTB 2010-11 sont exposés ci-dessous. Les allocations de ressources par objectif stratégique telles qu'elles sont inscrites dans le PTB 2010-11 approuvé sont présentées à l'Annexe 2.

5. L'économie de l'Afrique est essentiellement agraire. Dans la plupart des pays, l'agriculture assure la majeure partie du PIB et représente environ 40 pour cent des exportations et 70 pour cent de l'emploi. La pauvreté, la faim et la sous-alimentation sont cependant très largement répandues, en particulier en Afrique sub-saharienne. Malgré les efforts déployés en faveur du développement, l'agriculture africaine reste confrontée à des obstacles majeurs, notamment la sous-capitalisation, l'inefficacité, le manque de compétitivité, la faible productivité et les difficultés d'accès au marché. Des prévisions indiquent qu'une douzaine de pays ont atteint ou dépassé la moitié de l'objectif budgétaire de Maputo, mais que seuls quelques-uns l'ont réalisé à cent pour cent. Un certain nombre de gouvernements ont augmenté leurs allocations budgétaires sous la pression de la crise alimentaire de 2008 et de l'accélération du processus du PDDAA du NEPAD en 2009 et au début de 2010 (signature de la convention du PDDAA).

---

<sup>1</sup> CR 10/2009.

<sup>2</sup> CR 6/2009 et nouvel article XXXV du Règlement général de l'Organisation.

6. Bien que la région Afrique possède d'importantes ressources en eau, 93 pour cent des terres arables dépendent d'une pluviométrie imprévisible, 4 pour cent seulement des ressources en eau disponibles étant utilisées pour l'irrigation. La dégradation des sols s'accélère. Le niveau d'utilisation des engrais représente moins de 10 pour cent de celui des autres régions. L'accès aux semences améliorées est freiné par les coûts élevés et l'offre limitée sur les marchés locaux. Les infrastructures rurales pour le transport, l'entreposage et l'emballage sont souvent insuffisantes, ce qui rend les produits agricoles africains non compétitifs par rapport aux importations. En outre, la région doit faire face aux graves menaces représentées par les maladies animales et les organismes nuisibles transfrontières qui nécessitent de la part des services phytosanitaires et vétérinaires de solides capacités d'intervention pour prendre les mesures préventives et curatives nécessaires. La région Afrique se caractérise en particulier par un faible niveau d'investissement dans le secteur de l'agriculture, et l'engagement de ses chefs d'État et de gouvernement de consacrer au moins 10 pour cent de leur budget national à l'agriculture et au développement rural avait pour but de redresser l'investissement dans ces secteurs. Cependant, jusqu'à présent, seuls quelques pays ont atteint ou dépassé cet objectif. Les pêches contribuent d'une manière importante à la sécurité alimentaire mais elles doivent faire face à des problèmes qui s'aggravent, notamment la mauvaise gestion ou la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. L'aquaculture, qui est le secteur de la production alimentaire dont la croissance est la plus rapide dans le monde, n'a pas encore pris son essor en Afrique.

7. Les investissements agro-alimentaires du secteur privé sont sensibles à la plupart des facteurs qui influent sur les investissements dans d'autres secteurs de l'économie, notamment l'accès aux marchés et aux ressources naturelles, la qualité des infrastructures et un environnement macroéconomique et politique stable. Il y a cependant des facteurs sectoriels qui brident l'investissement, comme l'interdépendance des entités commerciales tout au long de la chaîne d'approvisionnement et la nécessité d'infrastructures spécialisées comme des installations d'entreposage frigorifique. En outre, compte tenu de sa nature politique, ce secteur subit l'influence de facteurs externes comme les mesures commerciales protectionnistes, les fluctuations des prix des produits et la volatilité des marchés. Au niveau national, de nombreuses politiques favorables à l'agriculture ont été formulées. Des pays ont pris l'initiative d'attirer des investissements agro-alimentaires du secteur privé en prenant des mesures d'incitation sectorielles, comme des exonérations fiscales pendant les premières années d'exploitation d'un établissement agro-alimentaire (Nigéria) et l'absence de droits de douane sur les machines agricoles (Ghana, Nigéria).

8. La région Afrique est confrontée à un certain nombre de défis, en particulier la rapide croissance démographique, l'augmentation de la population urbaine, l'évolution de la structure des populations rurales, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre agricole, la croissance progressive des importations alimentaires pour faire face aux besoins d'une population en expansion, l'instabilité des marchés mondiaux et le changement climatique.

9. Sur la base des orientations et des recommandations formulées lors de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, les grands domaines prioritaires d'action de la FAO dans la région pour 2010 et 2011, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation, sont les suivants:

- a) *Intensification durable de la production végétale (OS A)*: aide à la formulation de politiques et stratégies pour la production durable afin de faire face à la croissance et à l'évolution de la demande et de se conformer aux normes applicables relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à l'environnement; diversification pour réduire le plus possible les risques; et meilleure gestion après récolte, y compris la transformation.
- b) *Accroissement de la production animale durable (OS B)*: aide à la formulation de stratégies et de plans d'investissements pour développer la production laitière,

- l'élevage, la production de viande et de volailles dans les petites exploitations dans toute la région en partenariat avec les organisations économiques régionales; renforcement des capacités des services vétérinaires afin d'améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire, la prévention et la lutte contre les maladies animales transfrontières, y compris la grippe aviaire; contribution à la gestion améliorée des parcours (gestion des parcours et de la transhumance transfrontières) et élaboration de techniques de production de fourrage adaptées pour accroître la disponibilité des aliments du bétail; et contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques dans la région Afrique (aux niveaux national et régional).
- c) *Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles (SO C)*: aide à la gestion durable et à la conservation des ressources halieutiques et aquacoles; appui à la production de poisson d'eau douce à valeur élevée; aide à la production aquacole et aux moyens d'existence durable dans la pêche; et soutien des efforts visant à réduire la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire (INN).
- d) *Gestion et utilisation durables des ressources forestières (OS E)*: renforcement des programmes de gestion des forêts, des parcours et de la faune sauvage; soutien à la coopération régionale et au partage des connaissances sur la gestion forestière; renforcement de la participation à la gestion durable des forêts et des arbres; et promotion de l'importance des forêts et des arbres pour la conservation des sols et des eaux et pour la fourniture d'énergie, de nourriture et de fourrage.
- e) *Gestion et utilisation durables des ressources naturelles (OS F)*: appui à l'élaboration de politiques et stratégies pour l'utilisation durable des terres, des eaux et des ressources génétiques; et appui aux initiatives d'adaptation et d'atténuation pour relever les défis que les changements climatiques et environnementaux dans le monde posent pour l'alimentation et l'agriculture.
- f) *Renforcement des organisations d'intégration économique régionale et sous-régionale, (OS G, FO, X)*: appui à l'harmonisation des politiques et l'intégration des programmes des pays dans les régions pour le commerce des produits agricoles de base, et les marchés d'intrants - extrants dans les produits alimentaires et agricoles.
- g) *Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (OS D, H, I)*: accès aux analyses, statistiques et informations relatives à l'insécurité alimentaire; aide à l'amélioration des régimes alimentaires et de la nutrition; promotion du cadre juridique pour la réalisation du droit à une nourriture adéquate; renforcement des capacités à consulter et à utiliser les informations pour aider à la prise de décisions avisées; soutien à l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire; et appui aux initiatives régionales et nationales liées à la préparation et à la réaction aux chocs, aux menaces et aux situations d'urgence.
- h) *Augmentation du volume et de l'efficacité des investissements publics et privés l'agriculture et le développement rural (OS L)*: aide à la conception et à la supervision de l'investissement efficace du secteur public et du secteur privé à l'appui de l'engagement des Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique (Déclaration de Maputo – 2003) d'affecter au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural.

### 3. Domaines d'attention prioritaires pour 2012-13

10. Les domaines d'attention prioritaires pour 2012-13 doivent d'abord s'inspirer de ceux qui ont été retenus pour l'exercice biennal actuel. Ces domaines ont été identifiés au cours de divers processus de consultation auxquels des représentants nationaux et des institutions sous-régionales de la FAO ont participé en 2009. Des priorités communes entre les régions ont été ainsi mises en évidence avant la formulation des priorités régionales.

11. Les priorités doivent correspondre dans une large mesure aux recommandations des conférences régionales pour l'Afrique et aux sommets de l'Union africaine qui se sont tenus récemment, notamment en ce qui concerne l'eau, les engrais, la sécurité alimentaire et les investissements agricoles, et au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD. Elles doivent aussi être liées clairement aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

12. Le but du processus de consultation susmentionné n'était pas de dresser de longues listes de domaines prioritaires, mais de sélectionner un très petit nombre de thèmes prioritaires pouvant faire l'objet d'un large consensus et être considérés comme étant parfaitement appropriés au contexte actuel du développement de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Afrique et à ses besoins.

Sont donc proposées (notamment sous la forme d'interventions nécessaires d'autorités nationales et de partenaires externes), les priorités régionales suivantes:

- Accroître la productivité et la diversification de l'agriculture;
- Promouvoir l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau, la terre, les pêches et les forêts;
- Favoriser l'accès aux marchés et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce;
- Stimuler la gestion des connaissances et de l'information;
- Incorporer la gestion des risques et de l'état de préparation aux situations d'urgence;
- Formuler et mettre en œuvre des politiques agricoles.

13. L'absolue nécessité de promouvoir *l'accroissement durable de la production agricole et de la diversification de l'agriculture* ne repose pas uniquement sur l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim en Afrique. Elle est aussi liée à la croissance progressive des importations alimentaires, car la région dépense des sommes énormes en devises pour satisfaire les besoins alimentaires des populations. Les projections indiquent qu'en Afrique subsaharienne, les plus grandes carences caloriques sont concentrées dans le domaine des cultures céréalières: céréales secondaires, riz, blé, maïs. Cependant, cette région ne produit qu'une partie de ces produits de base pour répondre à la demande. En fait, les importations de produits agricoles ont augmenté plus vite que les exportations et l'Afrique est globalement une région importatrice nette de produits agricoles depuis les années 80. En effet, la part de l'agriculture dans les exportations totales de marchandises de l'Afrique est d'environ 20 pour cent, contre 50 pour cent dans les années 60. En outre, la balance commerciale nette de l'Afrique subsaharienne en produits agricoles s'est inversée, passant d'un excédent annuel de 2 milliards d'USD en 1961 (14 milliards d'USD en dollars 2007) à un déficit s'élevant à 22 milliards d'USD en 2006.

14. Les taux élevés de croissance économique visés par le NEPAD ne pourront être atteints que lorsque l'on aura fait reculer l'incidence de la faim et réduit la facture des importations en augmentant la production de denrées agricoles, secteur dans lequel la région peut disposer d'un avantage comparatif. Les personnes souffrant de la faim contribuent peu à la production et encore moins à la demande. Les investissements réalisés pour réduire la faim sont non seulement un impératif moral, mais aussi une mesure économique rationnelle. Le développement tiré par le secteur agricole a un rôle fondamental à jouer dans la réduction de la faim et de la pauvreté

(70 pour cent des pauvres étant concentrés dans les zones rurales), ainsi que dans la croissance économique, la réduction du fardeau des importations alimentaires et la création de possibilités d'expansion des exportations.

15. Sans soutien ciblé, la plupart des petits exploitants n'ont pas la possibilité de produire des quantités suffisantes de produits vivriers de base. Doper la productivité des systèmes agricoles est donc une nécessité première pour l'Afrique. Longtemps relégué au second plan, le secteur agricole souffre d'un manque d'intrants disponibles et d'une faible capacité à améliorer les rendements au niveau régional. Il est donc important pour les gouvernements d'intervenir en fournissant des biens et des services d'une manière efficace, en partenariat avec les nombreuses organisations de producteurs actives aux niveaux local, national et régional, et en leur apportant leur soutien.

16. L'accroissement de la production agricole améliore les revenus des exploitants, crée des emplois agricoles et fait baisser les prix des denrées alimentaires. Tous ces facteurs contribuent à réduire la pauvreté car les pauvres dépensent en général de 60 à 70 pour cent de leurs revenus pour se nourrir. Des études récentes suggèrent que la pauvreté rurale recule encore davantage du fait de la hausse des revenus agricoles, qui stimule la demande de biens et de services offerts par le secteur des entreprises de petite dimension. Lorsque le travail ne manque pas, la croissance agricole produit un effet multiplicateur des revenus et des emplois dans l'économie locale non agricole. Une croissance agricole continue, qui suppose une utilisation accrue de l'eau d'irrigation, est essentielle si ce sous-secteur compte jouer son rôle dans la réduction de la pauvreté. Or l'augmentation de la productivité exigera un surcroît d'investissements dans l'agriculture, notamment pour mettre en valeur les ressources en terre et en eau.

### **3.1 Promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles**

17. La priorité complémentaire, qui est de *promouvoir la gestion durable des ressources naturelles*, découle d'une réalité africaine regrettable: l'abondance des ressources naturelles n'a pas permis aux pauvres du continent de bénéficier d'une distribution équitable des terres et de l'eau. Les effets du changement climatique commencent à se faire sentir sur la viabilité du modèle africain de production alimentaire caractérisé jusqu'ici par une dépendance à l'égard des cultures pluviales. Des conditions climatiques irrégulières et imprévisibles ont entraîné une hausse des mauvaises récoltes. Or la faiblesse des rendements empêche les agriculteurs d'exploiter au maximum des ressources limitées. Il est néanmoins possible d'accroître la productivité et de réduire le risque d'une mauvaise récolte en adoptant des techniques améliorées de gestion de l'eau et des sols.

18. Il est donc préoccupant de constater qu'en Afrique, le pourcentage de terres arables irriguées est de 7 pour cent (près de 4 pour cent en Afrique subsaharienne) alors que les pourcentages correspondants pour l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Asie du Sud sont respectivement de 10, 29 et 41 pour cent. En outre, en Afrique, 16 pour cent de tous les sols ont de faibles réserves en éléments nutritifs, alors qu'en Asie, ce pourcentage n'est que de 4 pour cent; par ailleurs, la productivité des engrais (calculée en fonction des hausses de rendement du maïs) serait, en Afrique, inférieure de 36 pour cent à celle de l'Asie et de 92 pour cent à celle des pays développés. Le renforcement de la fertilité des sols et de leur capacité à retenir l'eau et l'augmentation rapide des superficies irriguées, notamment des petits périmètres, fourniront aux agriculteurs la possibilité d'accroître la production sur une base durable mais contribueront aussi à la fiabilité des approvisionnements alimentaires.

19. Les progrès de l'irrigation en Afrique sont lents et les investissements dans la mise en valeur des eaux destinées à l'agriculture ont reculé jusqu'à une date récente, se situant très en retrait de leurs niveaux des années 70. À l'exception de cinq pays d'Afrique du Nord, des grandes zones de production rizicole (Sénégal et Mali), et des terres irriguées où sont produits le sucre

(Afrique du Sud et Swaziland) et le coton (Soudan), peu de régions en Afrique ont une production entièrement irriguée et commercialisée. L'ampleur et la gamme des infrastructures relatives à la maîtrise de l'eau ne correspondent en rien à la demande. L'inadaptation structurelle entre les styles de production et le caractère de la demande nationale et régionale peut s'avérer un sérieux handicap pour l'intégration régionale. Les coûts du transport et de la commercialisation sont élevés, et si la transformation n'apporte qu'une très faible valeur ajoutée, le développement des marchés régionaux est limité.

20. Les sous-secteurs des pêches et des forêts contribuent aussi d'une manière importante au PIB de l'Afrique. Les arbres protègent les cultures et les forêts assurent une production agricole durable, y compris l'élevage. L'agroforesterie permet aux agriculteurs de diversifier la production agricole et de remettre en valeur des terres dégradées. En l'absence de tout changement technologique au cours des décennies passées, la croissance démographique rapide a entraîné une extension des superficies cultivées. Ce phénomène s'est traduit par la conversion de vastes zones forestières, de zones humides, de fonds de vallées fluviales et de savanes de hauts herbages en terres cultivées.

21. En ce qui concerne les pêches, les niveaux de stock diminuent dans la plupart des zones halieutiques et la production baisse à cause des surcapacités et de la pêche excessive. La pêche illícite, non déclarée et non réglementée (INN) a également des effets très négatifs sur les moyens d'existence des communautés de pêcheurs. Cela étant, il est désormais admis qu'une amélioration des systèmes de gouvernance des ressources halieutiques et de la gestion de la base de ressources préservera les ressources et permettra au sous-secteur de contribuer davantage aux principaux objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et d'autres programmes du NEPAD.

22. La production aquacole continue de croître mais les rendements moyens restent bas dans la plupart des pays. Le développement stratégique de l'aquaculture est donc une nécessité stratégique. Le NEPAD reconnaît le rôle que jouent les pêches dans les eaux continentales et en mer pour le développement économique régional et la sécurité alimentaire, ainsi que les possibilités toujours plus importantes offertes par le développement de l'aquaculture.

23. Le changement climatique réduira probablement les rendements agricoles et aggravera le risque d'insécurité alimentaire en Afrique. Il accélérera l'épuisement rapide des ressources naturelles de l'Afrique et imposera vraisemblablement une pression supplémentaire sur la disponibilité de l'eau pour faire face à une augmentation de la demande. Les personnes les plus démunies sont celles qui souffriront le plus des effets du changement climatique sachant que les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance sont les plus vulnérables. En l'absence d'une évaluation d'impact globale et de pratiques d'adaptation appropriées et durables, ces problèmes auront tendance à s'aggraver.

24. L'adaptation devrait donc être une priorité et dûment intégrée dans le développement durable. Les pratiques d'adaptation sont par exemple l'intégration de l'élevage dans l'agriculture, l'agroforesterie, la mise en valeur de l'eau et des sols, la gestion durable des terres, la gestion des bassins versants, et la réduction des risques dus aux catastrophes. Les priorités peuvent consister à conduire des évaluations d'impact, à faciliter l'accès au crédit et aux intrants agricoles, à renforcer la coopération institutionnelle, à mettre en place des réseaux d'échanges axés sur la sécurité alimentaire et le changement climatique et à élaborer un plan de communication complet pour mettre en commun des informations concernant l'incidence du changement climatique et des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

### 3.2. Favoriser l'accès aux marchés et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce

25. Un large soutien visant à *favoriser l'accès aux marchés et à renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce* va de pair avec l'augmentation de la productivité. L'amélioration des routes, entrepôts, marchés et systèmes de conditionnement et de manutention, ainsi que des réseaux d'approvisionnement en intrants joue un rôle vital dans l'accroissement de la compétitivité de la production locale face aux produits importés, mais aussi sur les marchés d'exportation. Les investissements dans ces domaines stimuleront la production et les échanges, et fourniront ainsi un rendement approprié pour les investissements nécessaires dans les installations portuaires et aéroportuaires. En général, l'Afrique a besoin de toute urgence d'améliorer ses infrastructures pour faciliter le développement, car les distances jusqu'aux marchés les plus proches sont particulièrement longues et un cinquième de la population africaine vit dans des pays sans littoral.

### 3.3. Moyens d'action intersectoriels

26. Dans une large mesure, les priorités fondamentales exposées ci-dessus doivent faire l'objet d'initiatives et d'arrangements institutionnels transectoriels pour: a) *stimuler la gestion des connaissances et de l'information*; un domaine qui peut être énormément amélioré en Afrique; b) *incorporer la gestion des risques et de l'état de préparation aux situations d'urgence* dans tous les aspects de la formulation et de la planification des politiques, dans un continent périodiquement confronté à des catastrophes naturelles majeures et à d'autres situations d'urgence récurrentes; c) *utiliser des instruments efficaces de plaidoyer et d'élaboration des politiques* pour mobiliser autant que possible toutes les ressources et les parties prenantes nécessaires afin d'atteindre les objectifs nationaux liés au secteur de l'alimentation et de l'agriculture, et plus généralement au développement économique et social; et d) renforcer la prise en compte de l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux du programme pour l'Afrique afin d'assurer un développement économique et social équitable. La collaboration étroite de la FAO avec des pays membres en vue d'améliorer la qualité des données statistiques s'est traduite par une augmentation considérable de la disponibilité de données ventilées par sexe concernant les pays africains. Pour donner suite aux recommandations de la vingt et unième session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique et de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles, l'exercice 2012-13 mettra l'accent sur l'application accrue de nouveaux concepts statistiques et d'outils appropriés pour collecter des statistiques sexospécifiques. Par ailleurs, les initiatives visant à accroître l'utilisation de données ventilées par sexe seront renforcées afin que la planification et la mise en œuvre des programmes agricoles intègrent une dimension sexospécifique et que les priorités régionales des sections 3.1 à 3.4 soient traitées, la qualité des statistiques étant fondamentale pour prendre des décisions en connaissance de cause.

### 3.4. Orientation future du programme pour mettre en œuvre les priorités dans la région

27. La structure de soutien technique multidisciplinaire de la FAO dans la région a été renforcée afin de traiter les priorités régionales pour le prochain exercice biennal. Dans le cadre d'une structure plus décentralisée et axée sur les utilisateurs, les principaux thèmes prioritaires transversaux de la FAO pour la région comprendront le soutien des stratégies visant à investir dans l'agriculture, à promouvoir la modernisation de l'agriculture et le développement de l'eau d'irrigation et à encourager le commerce intra-africain de produits agricoles, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et en s'appuyant sur le plan d'action du NEPAD.

28. Pour réaliser ces objectifs, il importe d'adopter des actions de suivi afin d'appliquer les recommandations des conférences régionales de la FAO, des sommets de l'Union africaine et d'autres instances régionales. Un soutien technique direct continuera d'être fourni au personnel du secrétariat du NEPAD en vue de la coordination des activités d'exécution du plan d'action du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

29. Afin d'atteindre les OMD, les pays de la région seront aidés, notamment: i) en reconnaissant le rôle crucial des secteurs rural et agricole pour la réalisation des OMD; ii) en se concentrant sur l'assistance aux politiques et aux activités de renforcement des capacités pour les pays qui intègrent les OMD dans leurs stratégies nationales; iii) en travaillant en partenariat avec tous les intervenants de façon à cumuler leurs capacités pour parvenir aux OMD; et iv) en harmonisant le travail avec les partenaires des Nations Unies et en élaborant des cadres nationaux flexibles sur les priorités à moyen terme avec les gouvernements.

#### 4. Conclusions

30. La liste proposée des priorités ciblées correspond parfaitement aux objectifs institutionnels et aux résultats organisationnels de la FAO approuvés lors de la dernière conférence de la FAO, et aux déclarations de politique générale faites par des pays africains dans d'autres instances. Aux fins d'illustration, les priorités régionales proposées ont été mises en correspondance avec les objectifs stratégiques de l'Organisation, comme suit:

- Promouvoir une augmentation durable de la production agricole et de la diversification des cultures (**OS: A, B, L, K**)
- Promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, les pêches et les forêts (**OS: E, C, F, K**)
- Favoriser l'accès aux marchés et renforcer les mesures sanitaires pour améliorer le commerce (**OS: G, K, D, H**)
- Stimuler la gestion des connaissances et de l'information (**tous les OS**)
- Incorporer la gestion des risques et de l'état de préparation aux situations d'urgence (**OS: I, K**)
- Formuler et mettre en œuvre des politiques agricoles efficaces (**Tous les OS et FO X**)

31. L'apparition de l'objectif stratégique K dans toutes les priorités régionales proposées indique que l'Organisation s'engage dans la promotion de la parité hommes-femmes et reconnaît qu'il s'agit d'une question transsectorielle qui exige d'être intégrée dans tous les domaines prioritaires, et d'un facteur critique pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement agricole durable en Afrique. Elle illustre par ailleurs qu'une croissance socio-économique durable des sociétés rurales ne peut être obtenue que si les moyens d'existence des agriculteurs et des agricultrices s'améliorent d'une manière significative.

32. Les incidences de ces priorités sur l'exécution de programmes et de projets concrets et sur les besoins d'assistance externe seront abordées par exemple dans le cadre de programmes régionaux comme le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les plans d'action du NEPAD.

33. La Conférence régionale est invitée à examiner les domaines d'action prioritaires pour la région en ce qui concerne l'exercice biennal actuel et le suivant, tels qu'ils sont exposés dans les deux sections précédentes, et à donner des orientations en la matière.

## ANNEXE 1: La nouvelle approche de la FAO fondée sur les résultats

Le Plan à moyen terme sur quatre ans applique les principes et les principaux éléments de l'approche fondée sur les résultats. Les principaux éléments, énoncés dans le Cadre stratégique, sont les suivants:

- Les **objectifs globaux**, représentant les impacts fondamentaux du développement, dans les domaines du mandat de la FAO, que les pays visent à atteindre;
- Les **objectifs stratégiques**, qui contribuent à la réalisation des Objectifs globaux;
- Les **objectifs fonctionnels** qui fournissent l'environnement porteur pour les travaux de la FAO;
- Les **résultats de l'Organisation**, qui définissent les résultats des travaux de la FAO pour chaque Objectif stratégique et fonctionnel; et
- Les **fonctions essentielles**, c'est-à-dire les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats.

Les onze Objectifs stratégiques convenus dans le Cadre stratégique reflètent l'évaluation des défis à relever et des opportunités à saisir dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. Ils expriment l'impact, dans les pays, les régions et dans le monde, qui doit être obtenu à long terme (dix ans) par les Membres sur la base d'interventions de la FAO à valeur ajoutée. Pour faire en sorte que tous les aspects des travaux de la FAO soient pris en compte dans un cadre fondé sur les résultats, des Objectifs fonctionnels complémentaires aident l'Organisation à assurer l'impact efficace de l'exécution technique, en tenant dûment compte de l'efficacité, et contribuent aussi activement à la réalisation des Objectifs stratégiques (voir *Figure 1*).

Dans le cadre des Objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation, plus spécifiques, représentent les réalisations attendues sur une période de quatre ans grâce à l'adoption et à l'emploi des produits et services par les pays et les partenaires de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique également aux Objectifs fonctionnels.

Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies élaborées visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

Les résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, constituent l'épine dorsale du Plan à moyen terme sur quatre ans et du Programme de travail et budget biennal, reflétant les priorités de fond retenues par les Membres (voir la section C du PMT et la Section IV du PTB).

Les autres outils visant à être à la base du développement et à contribuer à la réalisation des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques sont notamment les suivants:

- les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme qui sont élaborés de concert avec les gouvernements concernés pour axer les efforts de la FAO sur des besoins nationaux clairement identifiés;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des Conférences régionales et des Commissions régionales spécialisées;

- à l'échelle mondiale, un nombre limité de domaines d'action prioritaires afin de faciliter la mobilisation de contributions volontaires destinées aux groupes prioritaires de résultats de l'Organisation, au moyen d'un outil de communication et de plaidoyer, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et les cadres de politiques (voir la *Section E*).

Lors de la mise en œuvre, les progrès accomplis vers l'obtention des résultats de l'Organisation seront suivis et mesurés au moyen d'indicateurs. Le suivi fondé sur les résultats permettra de détecter tout élément susceptible d'empêcher la FAO d'obtenir les résultats de l'Organisation, et de procéder à des ajustements et des modifications des plans en cours d'exécution. Le contenu et la présentation des rapports d'exécution biennaux changeront de manière significative dans le cadre de la nouvelle approche fondée sur les résultats. Les rapports se concentreront sur les résultats obtenus en les comparant aux objectifs fixés dans le plan à moyen terme et le Programme de travail et budget, plutôt que sur les activités et les produits.

**Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO**

<b>Vision de la FAO</b>
Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.
<b>Les trois Objectifs mondiaux:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.</li> </ul>
<b>Objectives stratégiques</b>
A. Intensification durable de la production agricole.
B. Accroissement de la production animale durable.
C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles.
D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire.
E. Gestion durable des forêts et des arbres.
F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence.
H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
I. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.
L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.
<b>Objectifs fonctionnels</b>
X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes.
Y. Administration efficace et efficace.
<b>Fonctions essentielles</b>
a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes.
b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques.
c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes.
d. Options et avis en matière de politiques et de législation
e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités.
f. Sensibilisation et communication.
g. Interdisciplinarité et innovation.
h. Partenariats et alliances.

**ANNEXE 2: BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION<sup>3</sup> (EN MILLIONS D'USD)**

Objectifs stratégiques /objectifs fonctionnels	Siège/ monde		Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Crédits budg. nets	Fonds extra-budg.	Total
<b>A</b>	39,2	143,4	3,5	7,8	1,7	19,4	1,2	1,2	2,1	11,6	2,7	8,7	50,4	192,1	242,5
<b>B</b>	23,8	135,1	2,5	2,5	1,5	4,6	1,1	4,1	2,2	4,0	1,5	4,7	32,6	155,0	187,6
<b>C</b>	47,5	54,7	3,4	2,3	1,4	21,7	1,1	1,5	2,1	3,0	1,6	4,6	57,1	87,8	144,9
<b>D</b>	21,6	9,3	1,7	1,0	0,6	7,4	0,4	0,0	0,8	0,0	0,2	0,4	25,3	18,1	43,4
<b>E</b>	32,3	56,5	3,6	6,2	1,8	9,1	2,0	0,0	2,7	5,9	1,2	0,3	43,6	78,0	121,6
<b>F</b>	43,1	56,8	3,7	3,7	1,9	8,6	1,3	1,0	2,4	9,4	2,2	5,4	54,6	84,9	139,5
<b>G</b>	34,6	24,2	3,1	15,2	1,2	1,6	0,5	1,4	1,0	7,6	1,2	1,5	41,6	51,5	93,1
<b>H</b>	49,7	39,6	3,4	16,4	1,9	14,0	1,2	0,0	2,1	18,1	2,2	1,8	60,5	89,9	150,4
<b>I</b>	7,2	367,7	0,3	1,3	0,2	2,0	0,0	0,0	0,1	1,2	0,0	0,0	7,8	372,2	380,0
<b>K</b>	8,6	5,8	0,8	3,6	0,4	0,1	0,3	0,6	0,2	2,5	0,0	0,1	10,3	12,7	23,0
<b>L</b>	36,3	45,8	0,9	4,1	0,0	0,3	0,1	0,4	1,0	0,5	0,3	0,7	38,6	51,8	90,4
<b>X</b>	192,8	12,5	5,4	0,1	9,8	0,2	7,2	0,5	5,2	1,5	5,1	3,6	225,5	18,4	243,9
<b>Y</b>	79,9	14,4	7,0	0,6	7,9	0,0	16,1*	1,9	7,4	1,2	4,6	0,4	122,9	18,5	141,4
<b>FAOR</b>	0,0	0,0	45,6	6,0	15,5	3,5	2,4	0,1	17,1	3,9	7,6	0,7	88,2	14,2	102,4
<b>PCT</b>	20,6	0,0	36,1	0,0	21,8	0,0	9,3	0,0	16,4	0,0	7,5	0,0	111,7	0,0	111,7
<b>Imprévus</b>	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,6
<b>Dépenses d'équipement</b>	27,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,1	0,0	27,1
<b>Sécurité</b>	24,9	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,9	0,8	25,7
<i>Déduction faite des gains d'efficacité supplémentaires non identifiés et des économies ponctuelles</i>													(22,8)	0,0	(22,8)
<b>Total</b>	<b>689,8</b>	<b>966,6</b>	<b>121,0</b>	<b>70,8</b>	<b>67,6</b>	<b>92,5</b>	<b>44,2</b>	<b>12,7</b>	<b>62,8</b>	<b>70,4</b>	<b>37,9</b>	<b>32,9</b>	<b>1 000,5</b>	<b>1 245,9</b>	<b>2 246,4</b>

\* Comprend le budget du Centre des services communs (pôles de Budapest et de Rome).

<sup>3</sup> C 2009/15, PMT/PTB Annexe V, ajustée pour le niveau de budget approuvé (CR 3/2009), compte tenu des augmentations de coûts et avant distribution des gains d'efficacité supplémentaires et des économies ponctuelles.